

Le suffrage féminin aux États-Unis : lois, pratiques et représentations (19^e-21^e siècles)

Université du Mans (3L.AM) / Université Toulouse Jean-Jaurès (CAS)

Date : 3-4 février 2022

Les femmes états-uniennes furent pendant longtemps exclues du processus électoral sur la base d'une construction sociétale les maintenant dans la sphère domestique. Le droit de vote et son exercice furent obtenus à l'issue de longs combats qu'elles menèrent pour accéder, non seulement à la participation, mais surtout à la représentation du plus grand nombre. L'adoption du 19^e amendement en 1920 interdit toute restriction liée au genre dans l'accès au suffrage, mais ne marqua pas pour autant la fin d'un long combat pour le droit de vote des femmes. Il fallut ainsi attendre le passage de la loi sur le droit de vote en 1965 pour que les Afro-Américaines puissent s'inscrire sur les registres des électeurs dans les États du Sud, où des mesures d'exclusion du processus électoral furent mises en place dès la fin de la Reconstruction. Si l'héritage politique et les principes d'égalité des Six Nations amérindiennes inspirèrent les militantes de la première vague, les femmes autochtones furent marginalisées non seulement par leurs consœurs mais aussi par les institutions locales et fédérales. Aujourd'hui encore, certaines femmes n'ont pas toujours accès au suffrage en raison de leur appartenance sociale et/ou ethno-raciale. Les militantes continuent de dénoncer et de combattre le découpage électoral ainsi que toutes restrictions au droit de vote (vote du dimanche, vote anticipé, vote par correspondance).

Ce colloque s'intéressera aux luttes menées par les femmes réclamant l'accès au suffrage universel, ainsi que les obstacles qu'elles durent surmonter pour faire valoir leur droit. Ce droit est indissociable d'un combat féministe dont on pourra envisager les limites dans le cadre des luttes intersectionnelles. Les figures marquantes du suffragisme (Susan B. Anthony, Elizabeth Cady Stanton, Frances Harper et Ida B. Wells) sont désormais bien connues grâce à des écrits et des discours qui font partie du canon féministe politique, mais la façon dont elles furent traitées à l'époque (soutien ou diabolisation par les affiches ou le dessin de presse par exemple, mais aussi journaux nationaux et magazines dits « féminins ») pourra faire l'objet de discussions et de comparaisons avec la situation contemporaine.

L'entrée des femmes en politique fut l'une des conséquences du suffrage féminin et l'on pourra s'intéresser à la manière dont elles se sont emparées du pouvoir des urnes au 20^e et 21^e siècles, ainsi qu'aux programmes et causes défendus par les élues, du pacifisme de Jeannette Rankin à l'engagement pour l'environnement de Deb Haaland. Le militantisme politique des femmes n'est pas nécessairement un choix féministe, comme en atteste la carrière de Phyllis Schlafly. Certaines d'entre elles incarnent les politiques conservatrices (Sarah Palin) tandis que d'autres expriment leurs convictions démocrates socialistes (Alexandria Ocasio-Cortez). Le lien entre féminisme et politique pourra être interrogé à la lumière des événements historiques récents ou passés de manière à mieux comprendre la place des femmes dans les partis politiques mais aussi dans les instances nationales du Congrès.

Enfin, les participant.e.s pourront interroger l'impact des médias, des arts et de la littérature sur l'image des femmes politiques (Shirley Chisholm, Hillary Clinton, Kamala Harris, Sarah Palin...). Ces représentations ont-elles accompagné ou au contraire stigmatisé l'engagement au féminin ? Le progrès des femmes en politique est-il purement symbolique ou représentatif du chemin parcouru par les minorités depuis l'obtention du droit de vote ? La mise en scène de l'histoire des femmes en politique participe-t-elle à un effort démocratique ou renforce-t-elle une lecture patriarcale qui invisibilise les femmes ? Dans le contexte actuel où il est question de mettre en place des lois pour limiter la participation électorale des minorités qui penche largement du côté démocrate, les contributeur.trice.s

pourront s'intéresser à la façon dont ces lois impactent plus particulièrement les femmes. Le traitement des électrices mais aussi des élues, sous l'angle de la fiction ou de la nonfiction, pourra être ainsi envisagé.

Dans le contexte des commémorations du mouvement (voire des mouvements) pour le droit de vote, leurs grandes étapes et personnalités marquantes, des interventions portant sur l'évolution de l'historiographie et de la muséographie sur le droit de vote féminin seront également bienvenues. Elles permettront d'appréhender la place faite désormais aux militantes auparavant marginalisées ainsi que les modalités de ces réécritures ou expositions et d'apprécier les contributions des Sino-Américaines, des Amérindiennes et encore des Latinas.

Invitées : Marjorie J. Spruill (University of South Carolina) et Claire Delahaye (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)

Les propositions de communication de 400 mots maximum, accompagnées d'une courte biographie de leur auteur(e) sont à adresser à eliane.elmaleh@univ-lemans.fr, elisabeth.lamothe@univ-lemans.fr pour le 15 septembre 2021.

Comité d'organisation : Eliane Elmaleh, Elisabeth Lamothe, Delphine Letort, Cristelle Maury

Comité scientifique :

Elisabeth Boulot (Université Marne La Vallée)

Hélène Charlery (Université Toulouse-Jean Jaurès)

Eliane Elmaleh (Université Le Mans)

Laurence Gervais (Université Paris Nanterre)

Pierre Guerlain (Université Paris Nanterre)

Charles Joseph (Université Le Mans)

Elisabeth Lamothe (Université Le Mans)

Delphine Letort (Université Le Mans)

David Lipson (Université de Strasbourg)

Cristelle Maury (Université Toulouse-Jean Jaurès)

Anne Stéfani (Université Toulouse-Jean Jaurès)